

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Pour : 21

Contre : 2

Abstention : 1

**20 – PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DU
CAMPING MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE**

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Par décision n° D/2024/23 du 28 février 2024, reçue au contrôle de légalité le 28 février 2024 (modifiant la décision n° D/2024/16), Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux et études (montant plafonné à 400 000 €) pour des travaux d'investissements intérieurs et extérieurs au camping municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux de rénovation des sanitaires	22 542,99 €	Région	12 494,88 €	25,00%
Pose clôtures et portail coulissant	15 869,87 €			
Maîtrise d'œuvre	11 566,67 €			
		Autofinancement :		
		Fonds propres	37 484,65 €	
Total dépenses d'investissement	49 979,53 €	Total recettes d'investissement	49 979,53 €	

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1322 – chapitre 13 du budget

Annexe Camping.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 mars 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 25/03/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240319-72488-DE-1-1

La Secrétaire de Séance,
Madame Danièle GRANIGERON



Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

